

Montreuil,
le mercredi 7 septembre 2022

Émetteur : DO / Pôle Examens - Contacts : 04 78 79 46 73 / 03 20 74 75 42
poleexamens@institutquatredix.fr

Objet : Certification CQP en bloc de compétences – décembre 2022 : Manager Opérationnel, Délégué d'Assurance Maladie - Inscription des candidats aux sessions d'évaluation du 20 octobre au 23 décembre 2022

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional,

J'ai le plaisir de vous informer que les prochaines sessions d'évaluation en blocs de compétences des CQP « **Manager Opérationnel** » et « **Délégué d'Assurance Maladie** » seront programmées sur la période du **20 octobre au 23 décembre 2022**.

Pour rappel, il est possible de réaliser l'évaluation des compétences sur une partie de la certification (par exemple 1 ou 2 blocs de compétences sur 4) ou sur sa totalité.

INSCRIPTION À L'EXAMEN PAR L'ORGANISME EMPLOYEUR :

L'inscription à l'examen par l'organisme employeur est obligatoire pour la participation d'un candidat aux épreuves de certification des CQP par bloc de compétences.

Le recensement de l'ensemble des candidats aux différents blocs de compétences s'effectuera du 22 septembre au 07 octobre 2022.

Aucune demande d'inscription ne sera acceptée au-delà de cette date.

DÉPLOIEMENT D'UN NOUVELLE PLATEFORME « MYCERTIF UCANSS » :

Afin d'accompagner la mise en place des CQP en blocs de compétences, l'Ucanss déploie une nouvelle plateforme dénommée « **MyCertif Ucanss** ». Ce nouvel environnement de gestion des certifications permet de réaliser les inscriptions de vos salariés mais aussi de suivre leurs parcours de certification, d'accéder directement aux convocations ou de donner aux salariés la possibilité d'y déposer leurs dossiers de pratiques professionnels.

Le passage du logiciel E-examen à la plateforme MyCertif Ucanss se fera de façon progressive. L'accompagnement des organismes de Sécurité sociale sera assuré au fur et à mesure des sessions d'évaluation.

Dans cette optique, l'Ucanss et l'Institut 4.10 organisent un webinaire le 22 septembre de 14h00 à 15h30 pour les organismes concernés par les sessions des CQP Manager opérationnel et Délégué d'Assurance Maladie se déroulant d'octobre à décembre 2022. L'Institut 4.10 adressera un lien de connexion par mail, le 12 septembre. Vous pourrez, entre autres, découvrir l'interface de la plateforme, **le mode opératoire pour vous connecter** et d'autres fonctionnalités.

ORGANISATION DES ÉPREUVES :

L'épreuve de validation d'un bloc de compétences peut correspondre, selon les CQP et les blocs de compétences associés, aux modalités suivantes :

- L'observation en situation réelle de travail suivi d'un entretien,
et/ou
- La présentation à l'oral d'une ou plusieurs situations professionnelles rencontrées par un candidat,
et/ou
- La présentation de dossiers probants (dossier de synthèse, dossier de pratiques professionnelles).

Le lien suivant permet de disposer de plus amples informations :

<https://www.ucanss.fr/salaries-de-la-secu/certificats-qualification-professionnelle#cdbcbc76-7bcf-46a8-b15f-6bd525135d74>

Selon la nature de l'évaluation et des préconisations nationales, les jurys professionnels seront organisés :

- de manière prioritaire en distanciel via l'outil Teams ou Zoom pour le CQP DAM - le lien de connexion sera communiqué par l'Institut 4.10.
- et si les modalités le nécessitent, en présentiel au sein des sites de l'Institut 4.10.

La mobilisation des membres de jury (représentant de l'organisme certificateur, expert et représentant de branche) sera effectuée par l'Institut 4.10 et/ou par les caisses nationales, selon les modalités arrêtées par CQP et par branche de législation.

Il est rappelé que, selon les CQP, la formation interbranche dédiée aux membres des jurys professionnels est obligatoire pour garantir la qualité de la certification et l'équité de traitement. Cette formation est prise intégralement en charge sur les fonds conventionnels. L'institut 4.10 propose des sessions inter via la fiche catalogue suivante :

<https://catalogue-quatredix.valsoftware.cloud/CATALOGUE/produit.aspx?p=1400783>

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

Pour rappel, l'article 25 du règlement des formations du Régime général de Sécurité Sociale (juin 2021) est consacré aux dispositions prises pour l'accès des travailleurs en situation de handicap aux épreuves relevant de concours ou d'examens :

https://institutquatredix.fr/sites/default/files/reglement_formation_rgss_vd_10_juin_2021.pdf

Pour les candidats sollicitant un aménagement des conditions d'examen (accessibilité des locaux, aménagement des épreuves, temps supplémentaire, assistance d'un secrétaire...), il est nécessaire de cocher la case « personne en situation de handicap » lors de la déclaration des candidats à l'évaluation, et de se rapprocher de l'Ucanss conformément à l'article 25 du règlement des formations du Régime général de Sécurité Sociale.



JURY PARITAIRE NATIONAL :

Le jury paritaire national se tiendra :

- le 16 décembre 2022 en vue de la proclamation des résultats pour les candidats présentés aux jurys professionnels programmés entre le 20 octobre et le 2 décembre. Ces derniers seront accessibles sur la plateforme « My Certif Ucanss » à compter du 21 décembre 2022 (14 h 00).
- le 26 janvier 2023 en vue de la proclamation des résultats pour les candidats présentés aux jurys professionnels programmés entre les 5 et 23 décembre 2022.

Ces derniers seront accessibles sur la plateforme « My Certif Ucanss » à compter du 31 janvier 2023 (14 h 00).

Je vous remercie de votre implication et participation active dans l'organisation des sessions d'évaluation des CQP.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Françoise Picaud

Directrice de la formation professionnelle

